


REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) COUPE DE FRANCE

FINALE M17 saison 2018/2019

(en attente d'approbation par le Conseil d'Administration du 4 mai 2019)

Art 1 - GENERALITE

Nom de l'épreuve	Finale Coupe de France M17	
Catégorie	M17 (F ou M)	
Abréviation	CDF M17 (F ou M)	
Commission sportive référente	CCS	
Forme de jeu	6x6	
Genre	Masculin ou Féminin	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	12
Nombre maximum d'équipe par GSA	1 par genre

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition volley ball
Option OPEN/PES autorisée	Oui
Type de licence mutation autorisé	Nationale et régionale
Date limite de qualification pour les licences mutations	31 décembre 2018
Catégories autorisées	
M17	Oui
M15 avec simple surclassement	Oui

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans l'équipe (joueurs et joueuses inscrits (es) sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (es) et/ou option OPEN, PES	3
Nombre maximum de joueurs (ses) étrangers (ères) hors UE	1
Nombre maximum de joueurs (ses) étrangers (ères) Ligue	illimité
Nombre minimum de joueurs (ses) issus (es) de la formation française	6
Date limite de saisie du collectif sur l'espace club	16/05/2019
Nombre maximum de joueurs (ses) dans le collectif arrêté au 16/05/19	16
Nombre maximum de joueurs (ses) qualifié(e)s pour la compétition	12

Le collectif dûment validé par la FFvolley/CCS devra être imprimé par chaque club participant et être présenté lors de la réunion technique qui se tiendra la veille du 1^{er} jour de compétition.

Un(e) joueur(euse) ne pourra pas participer à la Phase Finale de la Coupe de France Jeune, si elle/il a participé à un tour de Coupe de France, quelle que soit la catégorie, avec un autre club au cours de la saison.

Art 5 - CALENDRIER

Phase Finale	30 Mai au 1^{er} Juin 2019
Lieu pour les Equipes Féminines	Sporting Club de l'Ouest
Lieu pour les Equipes Masculines	Orgerblon Volley-Ball

Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la 1 ^{ère} rencontre	H
Présence des arbitres	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Présence du marqueur	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match.	H- 30 minutes
Tirage au sort	H- 30 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes
Délai minimum entre 2 rencontres du même tournoi	40 minutes

Art 7 - COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats pour chaque journée de compétition sur le site FFvolley	Avant 0h00 (minuit)
Adresse d'expédition des feuilles de match papier : <p style="text-align: center;"><i>FFvolley 17 Rue Georges Clémenceau 94600 Choisy le Roi</i></p>	

Les feuilles de matches doivent être postées le 1^{er} jour ouvré à l'issue de la finale (*cachet de la poste faisant foi*).

Art 8 - FORMULE SPORTIVE

POULE FINALE M17 FEMININE A ANGERS

I. COMPOSITION DES POULES

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1. VOLERO LE CANNET CA	1. ASPTT MULHOUSE	1. SAINT-CLOUD PARIS SF	1. PAYS D'AIX VENELLES VB
2. TERVILLE FLORANGE	2. AS DE L'UNION VB	2. PARIS AMICALE CAMOU	2. CPB RENNES 35
3. US DE VILLEJUIF	3. QUIMPER VOLLEY 29	3. SPORTING CLUB DE L'OUEST	3. LIS ST PIERRE CALAIS

II. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Jeudi 30 mai 2019

* **1^{ère} phase** : Matches en 2 sets gagnants.

HEURE	TERRAIN 1		TERRAIN 2	
09h00	2C/3C	Match CFC022	2D/3D	Match CFD022
10h30	1A/3A	Match CFA022	1B/3B	Match CFB022
13h30	1C/3C	Match CFC023	1D/3D	Match CFD023
15h00	2A/3A	Match CFA023	2B/3B	Match CFB023
16h30	1C/2C	Match CFC024	1D/2D	Match CFD024
18h00	1A/2A	Match CFA024	1B/2B	Match CFB024

Classement de 1 à 3 des 4 Poules.

A l'issue de cette journée les 4 équipes classées troisième formeront une poule E à 4 équipes pour disputer les places de 9 à 12.

Les équipes classées premières et secondes disputeront des ¼ de finales par tirage au sort. Deux chapeaux (1 avec les 4 premiers, 1 avec les 4 seconds) - on évitera que 1 premier et 1 second de la phase de poule ne tombent ensemble.

Vendredi 31 mai 2019

* **2^{ème} phase** : Matches en 2 sets gagnants.

HEURE	TERRAIN 1			TERRAIN 2		
09h00	Poule E	3A/3D	Match CFE025		3B/3C	Match CFE026
10h30	1/4 finales	1A/2x	Match CFF025		1D/2x	Match CFF026
13h30	1/4 finales	1C/2x	Match CFF027		1B/2x	Match CFF028
15h00	Poule E	3A/3C	Match CFE027		3B/3D	Match CFE028
16h30	1/2 F Hautes	G. 1A/2x/ G. 1D/2x	Match CFF031	1/2 F Basses	P. 1A/2x/ P. 1D/2x	Match CFF029
18h00	1/2 F Hautes	G. 1B/2x/ G. 1C/2x	Match CFF032	1/2 F Basses	P. 1B/2x/ P. 1C/2x	Match CFF030

Samedi 1er juin 2019

* **Finales de Classements** : Matches en 2 sets gagnants.

HEURE		TERRAIN 1		TERRAIN 2	
09h00	Poule E	3A/3B	Match CFE029	3C/3D	Match CFE030
10h30	Places 5/6 - 7/8	Gagnants ½ basse Places	Match CFF034	Perdants ½ basses	Match CFF033
12h00	Places 3/4	Perdants ½ hautes	Match CFF035		
14h00	Finale	Gagnants ½ hautes	Match CFF036	Finale en 3 sets gagnants	

16h00 Cérémonie de clôture à l'issue de la finale avec la participation de toutes les équipes **obligatoire**.

A partir de 17h00, départ des délégations.

POULE FINALE M17 MASCULINE A ORGERBLON

I. COMPOSITION DES POULES

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1. VC HYERES/PIERREFEU	1. ASV ARTS ET SPORTS VILLEBON	1. AILES SP. BOUGUENAI REZE	1. PUC VOLLEY-BALL
2. HARNES VB	2. AS CANNES	2. ASS SP ILLAC	2. CONFLANS ANDRESY
3. MO MOUGINS	3. LIS CALAIS ST PIERRE	3. MAIZIERES METZ AC	3. ORGERBLON VB

II. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Judi 30 mai 2019

* 1^{ère} phase : Matches en 2 sets gagnants.

HEURE	TERRAIN 1		TERRAIN 2	
09h00	2C/3C	Match CMC022	2D/3D	Match CMD022
10h30	1A/3A	Match CMA022	1B/3B	Match CMB022
13h30	1C/3C	Match CMC023	1D/3D	Match CMD023
15h00	2A/3A	Match CMA023	2B/3B	Match CMB023
16h30	1C/2C	Match CMC024	1D/2D	Match CMD024
18h00	1A/2A	Match CMA024	1B/2B	Match CMB024

Classement de 1 à 3 des 4 Poules.

A l'issue de cette journée les 4 équipes classées troisième formeront une poule E à 4 équipes pour disputer les places de 9 à 12.

Les équipes classées premières et secondes disputeront des ¼ de finales par tirage au sort. Deux chapeaux (1 avec les 4 premiers, 1 avec les 4 seconds) - <on évitera que 1 premier et 1 second de la phase de poule ne tombent ensemble.

Vendredi 31 mai 2019

* 2^{ème} phase : Matches en 2 sets gagnants.

HEURE	TERRAIN 1			TERRAIN 2		
09h00	Poule E	3A/3D	Match CME025		3B/3C	Match CME026
10h30	1/4 finales	1A/2x	Match CMF025		1D/2x	Match CMF026
13h30	1/4 finales	1C/2x	Match CMF027		1B/2x	Match CMF028
15h00	Poule E	3A/3C	Match CME027		3B/3D	Match CME028
16h30	1/2 F Hautes	G. 1A/2x/ G. 1D/2x	Match CMF031	1/2 F Basses	P. 1A/2x/ P. 1D/2x	Match CMF029
18h00	1/2 F Hautes	G. 1B/2x/ G. 1C/2x	Match CMF032	1/2 F Basses	P. 1B/2x/ P. 1C/2x	Match CMF030

Samedi 1er juin 2019

* **Finales de Classements : Matches en 2 sets gagnants.**

HEURE		TERRAIN 1		TERRAIN 2	
09h00	Poule E	3A/3B	Match CME029	3C/3D	Match CME030
10h30	Places 5/6 - 7/8	Gagnants ½ basse Places	Match CMF034	Perdants ½ basses	Match CMF033
12h00	Places 3/4	Perdants ½ hautes	Match CMF035		
14h00	Finale	Gagnants ½ hautes	Match CMF036	<u>Finale en 3 sets gagnants</u>	

16h00 Cérémonie de clôture à l'issue de la finale avec la participation de toutes les équipes **obligatoire**.

A partir de 17h00, départ des délégations.

Art 9 – BALLON

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	12
Ramasseurs de balle	non
Nombre de ballon pour la rencontre	1

Le modèle du ballon utilisé pour la phase finale est laissé à la discrétion du club organisateur, celui-ci doit en informer les clubs participants 15 jours avant le 1^{er} jour de la phase finale. Le modèle choisi devra être utilisé sur l'ensemble de la compétition.

Art 10 – FEUILLE DE MATCH

Seule la licence « Compétition Volley-Ball » permet l'inscription d'un(e) joueur(se) sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, marqueur, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence Encadrant -«Encadrement». Par exception, le marqueur peut être titulaire d'une licence Encadrant – « Dirigeant ».

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé **trente (30) minutes** avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée forfait.

Art 11 – ARBITRAGE

Les désignations des arbitres et du marqueur seront effectuées par les superviseurs CCA.

Art 12 – FORFAIT

Lorsqu'une équipe perd une rencontre par forfait/pénalité elle sera sanctionnée d'une amende administrative prévue au RG Tarif Amendes et Droits.

Art 13 – REGLEMENTATION FINANCIERE

I – A la charge des GSA :

Le droit d'engagement à la phase finale est de **300 Euros** par équipe.

La participation aux frais est de **172 Euros** par équipe.

II – A la charge de la FFvolley :

Remboursement par la FFvolley des frais de déplacement par équipe, selon le principe suivant : Frais de déplacement jusqu'au lieu de compétition selon le barème ci-dessous.

Le calcul est effectué sur la base du nb de km « aller » parcouru par personne, pour 12 personnes maximum **dont un maximum de 2 encadrants** (internet www.viamichelin.fr).

Km aller x Nb de Présent (12max)	Remboursement
0 à 249 Km	0.00
250 à 549 Km	0.04€
550 à 899 Km	0.08€
900 à +	0.15€

Chaque organisateur recevra une dotation de 40 Ballons (Décathlon ALLSIX) à l'issue de la compétition.

Art 14 – REUNION TECHNIQUE

La date et l'heure de la réunion technique sera fixée au plus tard 15 jours avant par l'organisateur. La présence du responsable de chaque équipe est obligatoire, celui-ci devra fournir au Délégué Sportif son **Collectif avec photos** dûment validé par la FFvolley/CCS.